

LE DEFI GRAND ÂGE ET AUTONOMIE DE NOS AÎNÉS EN HAUTS-DE-FRANCE

Faire face à une perte d'autonomie plus lourde que la moyenne nationale

La région des Hauts-de-France, l'une des plus jeunes de France, se caractérise par une part de personnes âgées de plus de 75 ans légèrement inférieure au niveau national. Cependant ses indicateurs de santé dégradés entraînent une survenue de la perte d'autonomie à un âge plus précoce et une perte d'autonomie plus lourde que la moyenne nationale. La part de personnes vivant seules à domicile est également plus importante.

Face à ces constats, l'ARS a développé depuis plusieurs années une offre médico-sociale large relativement homogène sur le plan interdépartemental. Elle est aussi plus étoffée qu'ailleurs en offres à domicile. On peut citer 24 maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer (MAiA), 24 plateformes d'accompagnement et de répit (PFR), 42 équipes spécialisées Alzheimer (ESA) et un peu plus de 27 places de services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) pour 1 000 habitants de 75 ans et plus. En outre, l'Agence développe une politique volontariste et innovante avec des expérimentations telles que le parcours santé des aînés (PAERPA), le dispositif de relayage Interm'aide, des SSIAD innovants dédiés à la prévention des chutes, un projet transfrontalier d'aide aux aidants Inter-reg, des bilans de santé des aidants... Certains de ces dispositifs sont portés par les 578 EHPAD de la région qui développent également plusieurs projets innovants : télémédecine, astreinte « infirmier(ère) en soins généraux (IDE) » de nuit mutualisée, hébergement temporaire lors de l'hospitalisation de l'aidant ou encore mise à disposition de living lab avec des acteurs de la silver économie.

Innover et renforcer la coordination des acteurs

L'ARS Hauts-de-France poursuit sa politique de soutien au service de nos aînés, de leurs aidants, des professionnels du secteur de la perte d'autonomie et du soin à domicile comme en EHPAD, par l'innovation et le renforcement de la coordination des acteurs.

Ainsi, en cohérence avec les orientations nationales, le Projet Régional de Santé des Hauts-de-France se fixe comme priorités de repérer et prévenir la perte d'autonomie, soutenir les aidants et les accompagner au quotidien, ajuster l'offre sur les territoires selon les besoins identifiés, améliorer l'articulation des dispositifs et des acteurs sur les territoires et développer la culture commune et la formation gériatrique.

Monique RICOMES
Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé
Hauts-de-France

« L'offre médico-sociale en Hauts-de-France est diversifiée et large. L'enjeu

GRAND ÂGE ET AUTONOMIE

LES CHIFFRES CLÉS EN HAUTS-DE-FRANCE

LA DÉMOGRAPHIE



350 311
personnes de 85 ans et plus
en 2050

X 2,5

augmentation du nombre de personnes de
85 ans et plus entre 2017 et 2050

L'HÉBERGEMENT EN EHPAD



9,5 %

des personnes de plus de 75 ans vivent
en établissements

578

EHPAD accueillent chaque année 45420 résidents

LES RESSOURCES HUMAINES



310 000
aidants familiaux

35 000

professionnels en établissements et à domicile

L'ALLOCATION PERSONNALISÉE AUTONOMIE



115 000

personnes âgées bénéficient de l'APA, dont
2/3 vivent à leur domicile

LA PERTE D'AUTONOMIE



7,5 %

des personnes âgées touchées par
la perte d'autonomie

LES INVESTISSEMENTS



2,9 milliards

d'euros consacrés à la prise en
charge des personnes âgées
en perte d'autonomie